

J'accuse les chefs du Front commun

DOMINIQUE BOIVIN

Salarié de l'État, représentant élu du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec et expert négociateur à titre d'ex-lobbyiste professionnel de 1975 à 1992

Je suis outré, choqué, en colère et je me sens trahi à la suite de l'entente de principe sur les salaires, intervenue le soir du 24 juin entre nos trois représentants du Front commun, Michel Arsenault, président de la FTQ, Claudette Carbonneau, présidente de la CSN, et Réjean Parent, porte-parole du SISP (Secrétariat intersyndical des services publics), avec la présidente du Conseil du trésor et le premier ministre.

Cette entente de principe intervient après seulement deux discussions entre les plus hautes autorités syndicales et gouvernementales: la première, d'une durée de deux heures dans la soirée du mardi 22 juin, et la deuxième et dernière, d'une durée d'à peine une heure en conférence téléphonique au début de la soirée du 24 juin. C'est pendant cette toute petite heure, et au téléphone s'il vous plaît, que nos représentants ont reçu et accepté «l'offre globale et finale» du gouvernement. Je ne m'en sens que d'autant plus trahi!

Attendu que:

■ «Le rattrapage salarial des employés de l'État sera au cœur de la prochaine négociation des conventions collectives, a indiqué, hier, le Front commun des chefs syndicaux», selon une dépêche du 6 juin 2009 de la Presse canadienne.

■ Cette dépêche donnait suite à «une première prise de contact entre les leaders syndicaux et la grande argentière de l'État du Québec». On y lit que, pour Arsenault, «les salaires sont une prio-

rité». Il insiste: «Le salaire des employés de l'État a pris du recul comparativement au salaire de la majorité des Québécois et comparativement au salaire des salariés syndiqués [du secteur privé]. Donc, il y aura du rattrapage à faire.»

■ Dans son site Internet, le Front commun a calculé, en date du 2 décembre 2009, que «nos salaires ont augmenté moins rapidement que l'inflation ces dernières années. [...] Notre pouvoir d'achat s'est détérioré, il faut stopper l'appauvrissement. [...] Nous revendiquons donc des hausses de salaire de 2 % par année, de 2010 à 2012, à titre de protection de notre pouvoir d'achat. Cela totalise 6 % sur trois ans.»

■ Depuis 1982, l'Institut de la statistique du Québec nous apprend que nos salaires accusent un retard sur l'Indice annuel des prix de la consommation (IPC) d'au moins 30 %, peu importe la méthode choisie. L'Institut démontre que cette tendance est devenue, hélas, chronique: en plus d'avoir donné 20 % de nos salaires en 1982, nous avons reçu (!) 0 % en 1998 et en 1999; 1 % en 2000 et en 2001; 1,5 % en 2002; encore 0 % de 2003 à 2005, puis 2 % de 2006 à 2009. En moyenne, cela représente une augmentation salariale d'un fort maigre 0,96 % pour chacune de ces 12 années. Un appauvrissement qui continue, considérant la croissance moyenne de 2 % de l'IPC pendant cette période, soit 10,5 % de plus que l'augmentation salariale reçue.

■ C'est encore le Front commun qui précisait que «pour des emplois comparables, les salariés de l'État affichent un retard salarial de 8,7 % par rapport à tous les autres travailleurs du Québec. Si on les compare aux employés du secteur privé qui sont syndiqués, ce retard est de l'ordre de 12,4 %.» Comparé aux employés du

secteur public, notre retard est plus impressionnant; fonction publique fédérale, 14 %; sociétés d'État, 21,3 %; municipalités, 24,7 %.

■ Il était alors d'autant plus raisonnable que «le Front commun propose d'amorcer un rattrapage par rapport au secteur privé en demandant pour chaque année, en moyenne, 49 cents l'heure, ce qui représente 1,75 % du salaire moyen, soit 5,25 % pour la durée de la convention [trois ans].»

■ Pas étonnant dès lors que le 7 juin 2010, le Front commun publie les résultats d'un sondage CROP indiquant que «96 % des Québécois veulent que le gouvernement assure le financement nécessaire au maintien de nos services publics»; que «pas moins de 82 % [...] estiment [...] qu'il est raisonnable que le Front commun revendique un rattrapage salarial des employés de l'État par rapport à l'ensemble des autres salariés»; enfin, que «65 % des répondants affirment que les demandes salariales des salariés de l'État sont [...] raisonnables.»

■ L'entente de principe est assortie de clauses d'enrichissement virtuelles qui pourraient atteindre jusqu'à 4,5 % si le taux d'inflation s'avérait élevé et si l'économie enregistrait une croissance supérieure à celle prévue dans le budget Bachand.

■ Dans l'entente salariale de principe, on propose un 6 % ferme, mais sur une période de cinq ans plutôt que trois ans, soit 1,2 % par année, ou -0,8 % de la moyenne historique (2 %) de l'IPC. Ainsi, à ma première année, je n'obtiendrai que 0,5 %, soit 0,74 \$ par jour, comparativement à la revendication initiale de 5,54 \$ du Front commun. La deuxième année, ce ne sera que 1,11 \$ par jour, et ainsi de suite. Et même si tous les «si» se réalisaient en totalité sur cinq ans, ce qui relève de la haute voltige

prévisionnelle, je ne recevrai alors qu'une augmentation de 2 % par année, tout juste pour couvrir l'IPC...

■ Le 9 juin 2010, lors d'une conférence de presse, Mme Carbonneau avance «que les chances sont bonnes d'en venir à une entente [salariale] avant les vacances» estivales. Elle module toutefois: «Mais que l'on ne s'y trompe pas, nous ne souhaitons pas un règlement à tout prix.»

■ Dans leur édition du 23 juin 2010, les journaux rapportent l'avertissement de Mme Carbonneau: «Nos membres ne sont pas prêts à voter pour un appauvrissement.» Elle n'en démord pas: «On ne peut pas demander aux gens d'aller vers un contrat plus long et leur demander à bout de s'appauvrir. Ça n'a pas de bon sens.» Et M. Parent de renchérir: «Le premier ministre a bien compris les contraintes.»

Résultat? Dans la soirée du 24 juin, et en dépit de tout ça, abandon des revendications syndicales et acceptation, à la baisse, de l'offre gouvernementale sur une période de cinq ans au lieu de trois. Comme l'écrivait Pierre Mouterde dans *Le Devoir* du 30 juin («La politique de l'autruche des grands syndicats»), nos trois chefs syndicaux «ont parrainé une entente si loin de ce qui avait été laborieusement entériné par toutes les instances (11,5 % sur trois ans) —, et cela, sans se donner les moyens de sonder véritablement leur base respective sur la valeur d'une telle contre-proposition [...]».

En conséquence, j'accuse nos trois représentants, les Arsenault, Carbonneau et Parent, de haute trahison à l'égard des 475 000 membres du Front commun. J'accuse ces dirigeants, dont le devoir était de défendre les intérêts salariaux des employés de l'État, de nous avoir vendus. Pour quoi et pour combien?